



Formations agents immobiliers

La déontologie

Actualisez et développez
vos connaissances.

SOLUCCIO

Les offres



CCI LOIRET



Formations agents immobiliers

La déontologie

VOTRE PROFIL

VOUS ETES

> **Professionnels de l'immobilier** : agents immobiliers, collaborateurs, individuels, sans pré-requis.

NOTRE SOLUTION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les obligations légales de compétence selon la loi Alur n°2014 du 24/03/2014.
- > Les deux heures de déontologie sont obligatoires pour le renouvellement de la carte professionnelle d'agent immobilier.

CALENDRIER 2023

Mardi 10 octobre 2023

DUREE, HORAIRES

> **2 heures** - De 10h à 12h
Webinaire uniquement

METHODOLOGIE

MODALITES D'EVALUATION

- > Auto-évaluation des connaissances.
- > Évaluation de la satisfaction clients : questionnaire de fin de formation.

TYPE DE VALIDATION

- > Attestation de présence et de compétences.
- > Questionnaire d'évaluation de la formation.

TARIF ET INSCRIPTION

TARIF

100 € net (non soumis à TVA)

Financement possible par un organisme payeur (prise en charge totale ou partielle par Agefice, OPCO, FIFPL, etc...), à titre personnel, par l'employeur.

INSCRIPTION

Retournez votre bulletin d'inscription, accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

CCI LOIRET | Formations Agents Immobiliers | Citévolia | 1 Place Rivierre-Casalis | CS 80612 | 45404 Fleury-les-Aubrais Cedex.

FORMATIONS EN INTRA POSSIBLES : NOUS CONSULTER.

VOS CONTACTS

Fabienne LEFEVRE | Chargée de formalités | 02 38 77 77 77 | formation@loiret.cci.fr

Référente handicap | Marie DE AMORIN | marie.deamorin@loiret.cci.fr | Une adaptation de la formation est possible pour les personnes en situation de handicap, nous contacter. Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

www.loiret.cci.fr | Rubrique « Se former » - « Formation continue » - « Les formations agents immobiliers »

CCI Loiret | Citévolia | 1 Place Rivierre-Casalis CS 80612 | 45404 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

Siret : 18450001500153 - APE : 9411Z | N° de déclaration d'activité : 24 45 P 000 945

TVA : FR 15 184 500 015 opération de FPC exonérée de TVA (CGI art 261, 4-4è-a)

PROGRAMME 2023

> Le code de déontologie recouvre plusieurs axes : l'éthique professionnelle, le respect des lois et règlements, la compétence, l'organisation et la gestion de l'entreprise, la transparence, la confidentialité, la défense des intérêts en présence, le conflit d'intérêts, la confraternité, le règlement des litiges, la discipline.

Formation obligatoire suite au décret du 14/02/2020

Obligation de suivre une formation continue d'une durée minimale de 14h par an ou de 42h au cours de 3 années consécutives d'exercice lors du renouvellement de votre carte professionnelle d'agent immobilier (Loi ALUR - Décret n° 2016 - 173 du 18 Février 2016).

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUES

- > Alternance d'apports de connaissances, d'études de cas pratiques et d'échanges.
- > Support pédagogique remis aux stagiaires.

INTERVENANT

> Intervenant professionnel extérieur : consultant / formateur en immobilier.